

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 18 JUILLET 2023, À 8H30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

23-07-229

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

23-07-230

2. Approbation des comptes payés et à payer au 14 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 38131 à 38181, pour un montant de 432 384,67 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 38182 à 38290, pour un montant de 778 451,12 \$
- Pour un total de 1 210 835,79 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

23-07-231

Josée Latour, trésorière

3. Autorisation de paiement - Comité ZIP Gaspésie - Étude de stabilisation riveraine du quadrilatère rivière Ste-Anne et route 132

CONSIDÉRANT la résolution 23-01-007 mandatant le comité ZIP Gaspésie pour la réalisation d'une étude de stabilisation riveraine du quadrilatère rivière Ste-Anne et route 132;

CONSIDÉRANT la facture 5072301 au montant de 6 804 \$ correspondant à un premier versement de 40% de l'ensemble du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement la facture 5072301 au montant de 6 804 \$ au comité ZIP Gaspésie.

ADOPTÉE

23-07-232

4. Aide financière à la Villa Monseigneur Bourdages – Caractérisation environnementale de site phase II sur la propriété située sur le lot 4 326 124

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Villa Mgr Bourdages travaille sur un projet de construction d'immeuble de logements abordables;

CONSIDÉRANT que la participation de la Ville à ce projet se fera par la cession d'un terrain où serait construit l'immeuble, soit le lot 4 326 124;

CONSIDÉRANT que les Phase I et II de l'étude de caractérisation du terrain ont été faites et que des analyses supplémentaires sont nécessaires;

CONSIDÉRANT la facture 22311048 envoyée à la Villa Mgr Bourdages par CIMA+ au montant de 1 990 \$ plus taxes pour la réalisation d'analyses supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le terrain est la propriété de la Ville, il y a lieu que les frais de réalisation de cette étude soit remboursé à la Villa Mgr Bourdages et que cette somme soit également considérée comme une contribution financière de la Ville à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accorde une aide financière à la Villa Mgr Bourdages équivalent aux coûts de l'étude supplémentaire pour la caractérisation du site Phase II, soit une somme de 1 990 \$ plus taxes. Cette somme sera prise au poste budgétaire 02 110 00 973.

ADOPTÉE

5. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

23-07-233

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10h27.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et signé par le maire et la greffière ou leurs substitués.